



## Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 16 juin 2022

### Préavis municipal 13/2022 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2021

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'adopter les comptes communaux pour l'année 2021 tels que présentés.

**(Cette décision n'est pas soumise à référendum)**

### Préavis municipal 14/2022 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021.

**(Cette décision n'est pas soumise à référendum)**

### Préavis municipal 15/2022 : Crédit d'étude de la rénovation de l'auberge communale « La Couronne » – Demande de crédit d'investissement

Le Conseil communal a décidé, à la majorité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de la rénovation de l'auberge communale « La Couronne »,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 365'000.00 (trois cent soixante-cinq mille francs suisses) pour le financement de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables,
- de prendre acte que le montant de CHF 365'000.00 sera comptabilisé sur le compte de bilan « Rénovation de l'auberge communale La Couronne ».

### Préavis municipal 16/2022 : Crédit d'étude complémentaire d'un bâtiment communal multi-fonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE) Demande de crédit d'investissement

Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à poursuivre les études pour la construction d'un bâtiment communal multi-fonctions et d'une unité d'accueil pour la petite enfance (UAPE), y compris une estimation financière détaillée,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 525'900.00 (cinq-cent vingt-cinq mille neuf cents francs suisses) pour le financement de cette étude complémentaire,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Chésereux, le 17 juin 2022  
10.01

Fabienne Chambaz-Lacôte

Secrétaire municipale

**Avis affiché au pilier public du 17 juin 2022 au 4 juillet 2022**

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal ».